

... par exemple en relayant le texte ci-dessous, en téléphonant et en faxant

Cheick Traoré est élève de troisième année CAP à l'EREA Edith Piaf (Paris 20°).

Arrivé de Côte d'Ivoire il y a quatre ans (il avait 16 ans), il a été pris en charge par l'Aide sociale à l'Enfance (ASE) en tant que Mineur isolé étranger (MIE). Mais en juin dernier, il était jeté à la rue, son contrat Jeune majeur n'ayant pas été renouvelé par l'ASE. On imagine sans peine la difficulté à rester élève dans ces conditions. C'est cependant le pari que lui son établissement ont fait, jusqu'à la catastrophe qu'a représenté son arrestation une dizaine de jours après la rentrée.

La suite est d'une affligeante banalité : maintien en rétention au Mesnil-Amelot, rejet de ses recours, présentation au consulat de Côte d'Ivoire pour obtenir un laissez-passer. Tous les recours ayant été épuisés, il peut désormais être mis à tout instant dans un avion.

C'est inacceptable. D'aucuns diront que Cheick Traore n'a pas eu un parcours scolaire rectiligne et sans bavures... Son histoire bousculée et la situation qui lui est faite y sont peut-être pour quelque chose ? Quoi qu'il en soit, cela relève de l'Education nationale, pas de la police aux frontières et ne saurait justifier un bannissement !

Cheick Traoré doit être libéré, en urgence. Il doit recevoir un titre de séjour qui lui permette de finir son CAP puis de travailler et de vivre normalement. Pour lui, parce qu'il vit ici depuis l'âge de 16 ans, qu'il y apprend un métier. Mais aussi pour le milieu scolaire, enseignants, personnel, parents et élèves qui ne sauraient admettre qu'un élève, quel qu'il soit, disparaisse du jour au lendemain simplement parce qu'il n'a pas les bons tampons sur les bons papiers. Si Cheick n'est pas libéré, les réactions d'indignation ne manqueront pas et on ne peut que s'en féliciter : que dirait-on d'enseignants ou de jeunes que de telles situations laisseraient indifférents ?

Il y a 15 jours, c'est bien la peur de la réaction des lycéens qui a obligé le ministre de l'Intérieur à bloquer l'expulsion de Camila, lycéenne Brésilienne de Santos Dumont (St-Cloud 92). Elle avait été arrêtée avec son frère lors d'un contrôle de police. Tous deux avaient été enfermés au CRA de Toulouse. Le samedi 6 septembre à 16h30, le tribunal validait leur placement en CRA. Tout était prêt pour une expulsion rapide : les billets Toulouse-Roissy et Roissy-Rio étaient pris pour eux et l'escorte policière. Mais, le samedi à 21h30, ils étaient libérés : entretemps les membres du cabinet du ministre chargés de ces tâches indignes, MM. Molina (ancien premier secrétaire de la fédération PS de la Drôme, la honte !) et Sodini, avaient entendu les protestations des syndicats lycéens UNL et FIDL, de l'UNEF, des syndicats de profs (CGT Educ et Sud-Educ), de la FCPE du 92 et du RESF. Et surtout, ils avaient appris qu'une mobilisation était prévue à la porte du lycée. Résultat, libération, et plus vite que ça ! Le jour même de son retour au lycée, Camila était prévenue par son proviseur que la préfecture de Nanterre l'avait appelé pour qu'il lui transmette un rendez-vous en urgence (trois jours plus tard, un record à Nanterre !). Rendez-vous d'où elle est ressortie avec une Autorisation provisoire de séjour qui devrait être suivie, selon toute vraisemblance, d'un titre de séjour quatre semaines plus tard.

Ce qui a été fait pour Camila doit l'être pour Cheick qui, lui aussi, doit être libéré et régularisé.

Il n'en demeure pas moins que la politique de ce gouvernement à l'égard des jeunes scolarisés est honteuse. On ne saurait se contenter de reculs ponctuels, la plupart du temps dus à la peur de mobilisations lycéennes. Puisque le gouvernement prépare une loi sur l'immigration, il doit y inclure une disposition accordant de droit à tout jeune scolarisé à sa majorité un titre de séjour pérenne, lui permettant d'étudier sereinement puis de travailler et de vivre. La loi doit changer !

Pour faire savoir ce que vous pensez de ces faits , pour exiger la libération et la régularisation de

Cheick, pour demander que la loi change et que les lycéens sans papiers en reçoivent à leur majorité
:

Elysée :

Secrétaire général : jean-pierre.jouyet oLW elysee.fr

Directrice de cabinet : sylvie.hubac oLW elysee.fr

Matignon :

Premier ministre : Manuel VALLS

premier-ministre oLW pm.gouv.fr

Chef de cabinet : Sébastien GROS sebastien.gros oLW pm.gouv.fr

Cheffe de cabinet adjointe : stephanie.bes oLW pm.gouv.fr

Ministère de l'Intérieur :

Cabinet du ministre,

Téléphone : 01 40 07 60 60 (standard, demander le Cabinet),

Directeur de cabinet : Thierry Lataste : thierry.lataste oLW interieur.gouv.fr

Directeur adjoint : Pierre-Antoine MOLINA : pierre-antoine.molina oLW interieur.gouv.fr

Chef de cabinet : Gabriel KUNDE : gabriel.kunde oLW interieur.gouv.fr

Conseiller Immigration : Raphael SODINI : raphael.sodini oLW interieur.gouv.fr

jean-pierre.jouyet oLW elysee.fr

sylvie.hubac oLW elysee.fr

premier-ministre oLW pm.gouv.fr

sebastien.gros oLW pm.gouv.fr

stephanie.bes oLW pm.gouv.fr

bernard.cazeneuve oLW interieur.gouv.fr

thierry.lataste oLW interieur.gouv.fr

gabriel.kunde oLW interieur.gouv.fr

pierre-antoine.molina oLW interieur.gouv.fr

raphael.sodini oLW interieur.gouv.fr